



MANDAT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL

MANDAT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE

Le comité d'éthique clinique relève du conseil d'administration.

Le but du comité d'éthique clinique est de susciter l'intérêt pour les questions éthiques dans l'établissement et de développer un cadre de référence, ainsi que des outils conceptuels et méthodologiques pour guider la réflexion en cette matière.

Il poursuit notamment des objectifs spécifiques d'intégration de l'éthique dans les pratiques et la gestion hospitalière, de promotion de la qualité de vie et du respect des patients, de promotion de la mission de l'hôpital, de promotion de l'interdisciplinarité dans la résolution des problèmes et dilemmes éthiques.

RÔLES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE

Rôle d'éducation

- Sensibiliser les praticiens (personnel médical et paramédical) et les administrateurs aux aspects éthiques de leur travail ;
- Favoriser la formation continue en éthique hospitalière ;
- Former le personnel hospitalier sur les principes et enjeux éthiques dans les processus décisionnels ;
- Sensibiliser les bénéficiaires et leur famille aux enjeux éthiques de la pratique hospitalière.

Rôle d'orientation

- Élaborer en collaboration avec le personnel médical et paramédical des lignes directrices visant à :
 - établir des pratiques cohérentes et respectueuses des normes et principes éthiques;
 - apporter des repères éthiques pour solutionner les conflits de valeurs culturelles, professionnelles et institutionnelles;
 - guider la prise de décision dans les problèmes et dilemmes éthiques qui surviennent au quotidien.

Rôle de consultation

- Aider à la prise de décision, lors de situations problématiques reliées à l'éthique, sans se substituer au médecin ou à l'équipe traitante ;
- Répondre aux différents intervenants, aux patients et leur famille, aux administrateurs de la santé, dans leur demande de consultation et les aider à analyser une situation qui présente un problème d'éthique ou un conflit de valeur, notamment :

*en distinguant la problématique éthique de la dimension émotionnelle et culturelle ;
en mettant en relief les conflits de valeurs, d'intérêts et de devoirs qui sont en jeu;
en précisant les normes légales et déontologiques, éthiques impliquées;
en suggérant des sources d'information pertinentes;
en facilitant la communication;
en proposant une procédure pour résoudre des conflits éthiques opposant des personnes ou des parties.*

PROCESSUS DE CONSULTATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE

Qui peut consulter ?

- Les médecins
- Le personnel infirmier et paramédical
- Les administrateurs hospitaliers
- Les usagers
- Les familles
- Toute autre personne impliquée à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Comment consulter ?

Toute demande pourra être faite par écrit ou verbalement au président ou au comité en communiquant au bureau de madame Rollande Lacasse : 514 338-2222 poste 2733.

Sur réception de la demande, le président du comité communique avec la personne requérante pour convenir du mode de présentation le plus approprié. Considérant le rôle consultatif et réflexif du comité, les demandes ne peuvent être traitées sur-le-champ. Cependant, en cas d'urgence, un sous-comité formé de trois (3) membres du comité d'éthique dont les disciplines sont pertinentes à l'étude du cas en cause, peut rencontrer, dans un délai de quelques jours, la ou les personnes qui font appel au comité.

COMPOSITION

La composition du comité d'éthique est la suivante :

- Trois médecins désignés par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens,
- Trois représentants du conseil des infirmières et infirmiers,
- Trois représentants du conseil multidisciplinaire,
- Un éthicien,
- Un juriste,
- Un résident en médecine,
- Un représentant du directeur général.

Le comité se réserve le droit d'inviter toute personne pour l'aider dans l'analyse d'un cas ou l'élaboration de lignes directrices si une expertise particulière s'avère nécessaire.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le comité se réunit dix fois par année, et au besoin.

QUORUM

Le quorum est fixé à sept membres.

CONFIDENTIALITÉ

Étant donné la nature des cas, la gravité des problèmes discutés et le caractère des informations traitées, tous les échanges respecteront les règles de confidentialité.

Dans la consultation individuelle, une réponse écrite confidentielle sera acheminée au requérant.